



Site Pitié-Salpêtrière

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ACADÉMIE DE PARIS
UNIVERSITÉ PARIS VI
Unité de Formation et de Recherche de Médecine
PIERRE ET MARIE CURIE



Site Saint-Antoine

ATTESTATION DE FORMATION SPÉCIALISÉE APPROFONDIE

Vu la loi sur l'enseignement supérieur du 26 janvier 1984;

Vu l'arrêté du 1er août 1991, portant création des Attestations de Formation Spécialisée, modifié par l'arrêté du 30 décembre 1992;

*Vu les titres initiaux produits par **M. Ilya KHANTALIN**, [REDACTED]*

Vu les 2 semestres validés par M. Ilya KHANTALIN en :

- Service PR GOEAU-BRISSONIERE - AMBROISE PARE (CHIRURGIE VASCULAIRE) du 02/11/2005 au 30/04/2006
- Service PR GOEAU-BRISSONIERE - AMBROISE PARE (CHIRURGIE VASCULAIRE) du 02/05/2006 au 31/10/2006

Vu la proposition de la commission interrégionale d'Ile de France, articles 7 et 8 du 4 mai 1988, en date du 06 Septembre 2007;

L'ATTESTATION DE FORMATION SPÉCIALISÉE APPROFONDIE,

mention : **CHIRURGIE VASCULAIRE,**

lui est conférée pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Signature du titulaire

Pour le Président de l'Université
Pierre et Marie Curie et par délégation
Le Vice-Président Santé
Le Président de l'Université
PIERRE ET MARIE CURIE (Paris 6)

Bruno RIOU
JEAN CHAMBAZ

Fait à Paris, le 23 Janvier 2013

Le Directeur de l'U.F.R. de Médecine
SERGE UZAN

N° 75 VIK 1